



*Un milieu en héritage
Our Heritage, Our Home*

Guide des parents Et Code de vie

SAE BURY 2024

Table des matières

1	Mot de bienvenue
2	Présentation de l'équipe
	Les horaires
3	<ul style="list-style-type: none">• Service d'animation estivale• Service de garde
4	Journée type
5	Code de vie de l'enfant
6	Tenue vestimentaire
7	Mesures disciplinaires
8	Matériel requis
9	En cas d'accident
10	Lieux fréquentés
11	Les sorties

1- Mot de bienvenue

Chers parents,

L'équipe d'animation du Service d'animation estivale est fière d'accueillir votre enfant cet été. Par notre formation, notre enthousiasme, notre dynamisme et notre grande écoute, nous saurons faire de cette saison un moment inoubliable pour vos enfants.

Nous savons qu'il n'est pas toujours facile de laisser partir votre enfant pour une journée avec des étrangers. C'est pour cette raison que nous avons créé ce document pour vous rassurer et pour vous outiller tout l'été.

De plus, les animateurs peuvent répondre aux questions concernant votre enfant. Ne vous gênez surtout pas de passer quelque temps avec eux, en fin de journée.

Bon été à vous et votre enfant,
L'équipe du Service d'animation estivale de Bury

2 – PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

RÔLE DES ANIMATEURS

- Planifie, organise, réalise et évalue toutes les activités offertes à son groupe d'enfants ;
- Dispense les premiers soins lors de blessures mineures en collaboration avec le coordonnateur ;
- Règle les conflits entre les enfants et s'assure d'un bon climat de travail ;
- Applique les mesures disciplinaires ;
- Est responsable de son groupe en tout temps durant l'été, entre autres, au dîner, à la collation et lors des sorties.
- Informe les parents des particularités des journées spéciales.

RÔLE DU COORDONNATEUR OU DU GESTIONNAIRE

- Applique les mesures disciplinaires auprès des enfants (rencontre avec les parents) ;
- Gère l'ensemble du déroulement du camp de jour ;
- S'assure que toutes les activités soient sécuritaires ;
- Planifie des activités ;
- Procure une assistance technique au camp de jour ;
- Supervise les activités spéciales ;
- Anime les réunions ;
- Supervise et conseille le personnel.

Liste du personnel

Coordonnatrice :
Animatrice :
Animatrice:

Les animateurs animeront chaque groupe d'âge à tour de rôle afin de créer un lien de confiance avec vos enfants.

3 – LES HORAIRES

ADRESSE DU SAE : 563, rue Main et 569, rue Main (en haut des anciens bureaux municipaux)

SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE : du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30.

SERVICE DE GARDE : du lundi au vendredi de 7 h 30 à 8 h et de 16 h 30 à 17 h (si inscrit)

Fonctionnement au service de garde :

- Celui-ci est un service de surveillance seulement, et non pas un service d'animation.
- En tout temps, les enfants doivent demeurer au même endroit que les personnes responsables
- **Toutes les règles du SAE s'appliquent au service de garde.**
 - **Contrôle des départs à la fin de la journée**
 - **Mesures disciplinaires**

IMPORTANT : Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, il n'est pas sous la responsabilité du service d'animation estivale. Des frais de retard vous seront chargés au coût de 5 \$ par 5 minutes de retard.

L'ACCUEIL DU MATIN ET DE LA FIN DE JOURNÉE

L'ACCUEIL DU MATIN : 8 H 00

Les animateurs prennent les présences de leur groupe afin de s'assurer du nombre d'enfants qu'ils auront pendant la journée. Si vous arrivez en retard, il est important d'amener votre enfant à son animateur.

L'ACCUEIL À LA FIN DE JOURNÉE : 16 H 30

Le parent ou le tuteur qui vient chercher un enfant doit se présenter à l'animateur afin que celui-ci vérifie si vous êtes autorisée à partir avec l'enfant et note son départ.

Les personnes autorisées à venir chercher un enfant sont celles qui apparaissent sur la fiche d'inscription.

Si votre enfant a l'autorisation de partir seul, le parent doit l'avoir indiqué sur la fiche d'inscription. L'enfant devra, avant de partir, aviser son animateur.

Tout retard en soirée occasionnera des frais de 5 \$ additionnel par 5 minutes de retard.

4 – JOURNÉE TYPE DE VOTRE ENFANT

- 7 h 30 : Service de garde;
8 h : Rassemblement;
Les animateurs prennent les présences et les activités commencent !
10 h : Collation : On fait une pause d'une quinzaine de minutes le temps de reprendre des forces.
Poursuite des activités;
11 h 30 : Dîner : Le dîner se fera en deux blocs également soit de 11 h 30 à 12 h30.
12 h 30 : Reprise des activités - Activités libres afin que tous puissent manger adéquatement;
13 h : Reprise de l'animation planifiée par les animateurs;
14 h : Collation : On fait une pause d'une quinzaine de minutes le temps de reprendre des forces;
Poursuite des activités;
16 h 30 : Fin des activités - Contrôle des départs;
Début du service de garde. (si inscription suffisante)
17 h : Fermeture du service de garde. (si inscription suffisante).

5 – CODE DE VIE DE L'ENFANT À lire avec votre enfant et signer le registre.

1- Le respect de soi

- Porte des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées au camp de jour ;
- ☞ Porte l'équipement de protection nécessaire aux activités qui en ont besoin ;
 - ☞ **Apporte des collations (2) et des repas (lunchs) sains et bons pour la santé.**

2- Le respect des autres

- ☞ Participe positivement et de façon dynamique aux activités ;
- ☞ Fais preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le camp de jour (enfants, parents, animateurs, coordonnateurs, gestionnaires) ;
- ☞ Ne pas détruire, briser ou endommager le bien d'autrui ;
- ☞ Respecte les consignes des animateurs, des coordonnateurs et des personnes responsables du site lors des sorties ;
- ☞ Ne pas apporter d'effets personnels tels que : téléphone cellulaire, lecteur MP3, jeux vidéo, toutou, etc. ;
- ☞ Quitte le site du service d'animation estivale seulement lorsque l'animateur l'autorise ;
- ☞ Emploie un langage poli et respectueux ;
- ☞ Établis une communication respectueuse et honnête.

3- Le respect de l'environnement

- ☞ Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp de jour ou l'environnement ;
- ☞ Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels ;
- ☞ Tenir les lieux propres et en bon état.

6 – MESURES DISCIPLINAIRES

L'animateur doit assurer un climat permettant l'interaction et la bonne entente entre les enfants.

L'animateur doit assurer la sécurité pour tous en appliquant les règlements du camp.

Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable, l'équipe du service d'animation estivale pourrait être dans l'obligation d'aviser le parent et retourner l'enfant chez lui.

Voici les étapes utilisées par les animateurs et le responsable dans le cas d'enfants ayant des comportements perturbateurs :

1. Un premier avertissement écrit est donné à l'enfant et aux parents pour lui indiquer son comportement fautif et pour lui expliquer le pourquoi qu'il ne peut agir de la sorte (entente entre l'animateur et l'enfant).
2. Un deuxième avertissement écrit est donné à l'enfant et aux parents pour lui signaler que le prochain avertissement sera suivi d'une suspension d'une journée du service d'animation estivale.
3. Au troisième avertissement, avec l'autorisation du responsable, les parents seront dans l'obligation de venir chercher l'enfant sur le site d'animation dans un court délai, et ce, pour le reste de la journée.
4. Au quatrième avertissement, le responsable communiquera avec les parents pour les informer que leur enfant sera expulsé pour le reste de l'été. Cette mesure prendra effet le jour même.

Aucune forme de violence, d'intimidation ou de contact sexuel ne sera tolérée sous peine d'exclusion du SAE.

7 – TENUE VESTIMENTAIRE RECOMMANDÉE

- ⇒ Culottes courtes;
- ⇒ Chandail à manches courtes;
- ⇒ Camisole de sport (longue avec large bretelle);
- ⇒ Coton ouaté;
- ⇒ Espadrilles (les « crocs ») et sandales sont acceptés aux jeux d'eau);
- ⇒ Casquette ou foulard de tête;

Ce qui est interdit

- ⇒ Camisoles à bretelles « spaghetti»;
- ⇒ Jupes et robes sauf s'il y a des shorts sous la jupe/robe;
- ⇒ Sandales (gougounes);
- ⇒ Vêtements aux messages négatifs (allusion à l'alcool, aux drogues, à des messages obscènes ou violents);
- ⇒ Gilets courts (bedaine) ;
- ⇒ Équipements électroniques (tablette, cellulaire, etc.)

À noter que si votre enfant arrive vêtu de telle sorte, il recevra un billet d'avertissement. S'il y a continuité, les mesures disciplinaires entreront en vigueur.

8 – MATÉRIEL REQUIS

DANS MON SAC À DOS, J'APPORTE... AUCUN PARTAGE NE SERA AUTORISÉ

- ➔ Vêtements de sport
- ➔ Espadrilles
- ➔ **Un coffre crayon identifié contenant crayon plomb, efface, crayons couleur bois et feutres, ciseau et colle. (devra rester au SAE)**
- ➔ Dîner et 2 collations (four micro-onde disponible)
- ➔ Costume de bain et serviette de bain
- ➔ **Crème solaire identifiée** et chapeau (casquette, chapeau, foulard, etc.) **(devra rester au SAE)**
- ➔ Médicaments si nécessaires
- ➔ Chasse-moustiques **identifiés (devra rester au SAE)**
- ➔ Vêtements pour la pluie
- ➔ Vêtements de rechange

LA GOURDE D'EAU SERA FOURNIE PAR LE SAE

DANS MA BOÎTE À LUNCH, J'APPORTE...

Votre enfant bouge toute la journée et dépense énormément d'énergie. Il est donc primordial de lui fournir un lunch complet et santé. Voici quelques éléments importants à ne pas oublier :

- ➔ Aucun aliment contenant des arachides ou des noix ne sera toléré.
- ➔ Nourriture santé, de bonnes collations (fruits, barres tendres, etc.) et un repas principal.
- ➔ De quoi hydrater votre enfant pour toute la journée, jus pour ses collations.

Si nous remarquons que votre enfant n'a pas ces éléments dans sa boîte à lunch à plusieurs reprises, nous vous en aviserons. N'hésitez pas à communiquer avec le coordonnateur si vous avez des questions.

9 – EN CAS D'ACCIDENT

Blessure mineure

- ➔ Application des premiers soins selon la gravité.

Dans le cas d'un incident majeur

- ➔ Nous appelons les services d'urgence (police, ambulance).
- ➔ Le coût d'un transport ambulancier est aux frais du parent.

Pour tout accident

Un rapport d'accident sera complété par l'animateur ou le responsable.
Ce rapport peut être consulté uniquement, aucune copie ne sera autorisée.

Peu importe la gravité de l'incident, le parent sera informé de la situation.

10 – LIEUX FRÉQUENTÉS

Tous les groupes fréquentent les lieux suivants, d'où l'importance que votre enfant ait de bons souliers pour être confortable toute la journée :

- ➡ Centre communautaire
- ➡ École primaire Pope Memorial
- ➡ Parc à l'extérieur du SAE
- ➡ Jeux d'eau

11 – LES SORTIES

Pour réaliser les sorties en toute sécurité, nous aurons besoin de parents accompagnateurs, n'hésitez pas à donner votre nom. Vous n'avez qu'à cocher la case requise lors de l'inscription de votre enfant pour la sortie.

Celle-ci vous est remise une semaine avant la date de la sortie.

En cas d'annulation :

Nous prendrons la décision le matin même. Cependant, s'il y a une légère pluie, un imperméable et des bottes seront requis dans le sac à dos de votre enfant.

Le service d'animation estivale de Bury et toute l'équipe vous souhaite un bel été à vous et votre enfant ! En tout temps, vous pouvez communiquer avec le coordonnateur ou l'animateur de votre enfant pour avoir plus d'informations.

LE PERSONNEL DU SAE EST HEUREUX DE VOUS ACCUEILLIR CET ÉTÉ !

